



**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE SEANCE DU : 21 mars 2026

DELIBERATION N° : 1

RAPPORTEUR : M. Pierre BOILEAU

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élections municipales se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026 à Ludres (1^{er} tour).

Deux listes étaient candidates : « Ludres Avenir » et « Vivons Ludres ».

L'élection s'est déroulée au suffrage universel direct, soumise aux règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Chaque liste comportait 31 candidats et 2 candidats pour siéger à la Métropole du grand Nancy (1 titulaire et 1 suppléant).

La liste qui a obtenu la majorité des suffrages exprimés a remporté l'élection.

- « **Ludres avenir** », menée par William LOMBARD, a obtenu 1 932 voix soit 68,27 % des suffrages exprimés. Cette liste a obtenu la majorité et donc 25 sièges de conseillers municipaux et 1 siège de conseiller au sein de la Métropole du Grand Nancy.
- « **Vivons Ludres** », menée par Cyril MAZAUD, a obtenu 898 voix soit 31,73% des suffrages exprimés. Cette liste a donc obtenu 4 sièges de conseillers municipaux.

Monsieur Pierre BOILEAU, Maire sortant, ouvre la séance et déclare installés dans leurs fonctions les membres élus lors de l'élection municipale du 15 mars 2026 :

Liste « Ludres Avenir » :

- William LOMBARD
- Sophie MERCIER
- Xavier DUSSAULX
- Magali RAIK
- Rémi NOEL
- Sandrine GUERBER
- Didier GOIRAND
- Dominique BERNIER
- Cyprien GARRIGUES
- Stéphanie LIIRI
- Benoit PICARD
- Adeline CORGIATTI
- Arnaud KREMER
- Eliane GERARDIN
- Patrick PECHINE
- Mireille HINZELIN
- Marian VIGNOT
- Sandrine LAVAL

- Pierre-Louis FREVILLE
- Zohra BOULAHJAR
- Bruno POIRSON
- Sylvie RAOUL
- Nicolas MARCHAL
- Christine NAEGELLEN-LINEL
- Romain CORBIER

Elu communautaire : William LOMBARD

Liste « Vivons Ludres » :

- Cyril MAZAUD
- Corinne MUNTZ
- Jean-Pierre ORIOL
- Angélique NOIZETTE

Il cède ensuite la présidence au membre présent le plus âgé de l'assemblée nouvellement élue pour présider la séance et procéder à l'élection du Maire.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal :

- de prendre acte de l'installation du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Mme Eliane GERARDIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Xavier DUSSAULX, Mme Magali RAIK, M. Rémi NOEL, Mme Sandrine GUERBER, M. Didier GOIRAND, Mme Dominique BERNIER, M. Cyprien GARRIGUES, Mme Stéphanie LIIRI, M. Benoît PICARD, Mme Adeline CORGIATTI, M. Arnaud KREMER, Mme Eliane GERARDIN, M. Patrick PECHINE, Mme Mireille HINZELIN, Mme Sandrine LAVAL, M. Pierre-Louis FREVILLE, Mme Zohra BOULAHJAR, M. Bruno POIRSON, Mme Sylvie RAOUL, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, M. Romain CORBIER, M. Cyril MAZAUD, Mme Corinne MUNTZ, M. Jean-Pierre ORIOL et Mme Angélique NOIZETTE.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Marian VIGNOT à M. Didier GOIRAND
M. Nicolas MARCHAL à M. Pierre-Louis FREVILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 17 mars 2026.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire


M. William LOMBARD

